

### JOURNEE DE L'EGALITE FEMME - HOMME

A l'occasion de la journée de l'égalité Femme - Homme (8 mars), nous vous proposons une soirée théâtre - débat le vendredi 7 mars 2014 avec la pièce «Le quai de ouistreham» par la troupe du théâtre Avaricum.



En immersion dans le pays profond, où : J.F. cherche travail désespérément. Comment vit-on en France, aujourd'hui, quand on a un revenu inférieur au Smic – voire pas de revenu du tout ? Pour le savoir, Florence Aubenas quitte temporairement sa famille, ses amis et son emploi de grand reporter au Nouvel

Observateur pour vivre pendant 6 mois dans la France de tout en bas. Embauchée d'abord comme femme de ménage dans une ville de province, cumulant les contrats précaires, elle plonge dans un autre monde. Un monde où le travail est rare et les nuits brèves, l'exploitation maximale et la solidarité minimale. Où les lieux de rencontre sont le Pôle emploi et l'hypermarché local. Entre colère et résignation, chacun lutte pour sa survie. Document exceptionnel sur des Français invisibles, ce livre est aussi une extraordinaire galerie de portraits, un récit où la condition humaine se dévoile dans toute sa nudité. Comme le classique Dans la dèche à Paris et à Londres (George Orwell), En France devrait faire date dans l'histoire du journalisme.

**Rendez-vous  
vendredi 7 mars 2014 à 19h  
Espace Nelson Mandela  
Entrée libre**

Participation du CIDFF, du Zonta Club, Planning familial, Artisans du Monde, Mouvement de la paix...

### LECTURE DANS LES QUARTIERS



Avec la participation du personnel de la bibliothèque municipale et de l'espace jeunes le bus de la Ligue de l'Enseignement du Cher proposera des lectures pour petits et grands sur le thème de l'égalité femme - homme et s'arrêtera donc :

**à 14h** : au quartier des At-Home  
**et à 16h** : aux terres de chailloux.

### PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE

Lors de la séance du Conseil Municipal de jeudi dernier, le Maire a indiqué qu'en accord avec la Maire-Adjointe à l'action sociale et présidente déléguée du Centre Communal d'Action Sociale, la mairie allait lancer une réflexion sur un projet de mutuelle communale.

« Le Maire, et la Maire adjointe, ont indiqué qu'une réflexion était en cours sur un projet de « Mutuelle communale », à l'instar de ce qu'a mis en place depuis cet automne une commune provençale de 4000 habitants, Caumont-sur-Durance. L'idée est de rechercher, par le lancement d'un appel d'offres, une mutuelle proposant un bon niveau de remboursements, mais à des tarifs de cotisations moindres, pour les habitants de la commune qui n'ont pas de complémentaire santé, ou qui ne seraient pas satisfaits de celle qu'ils ont. Les

germinois vont donc être informés de cette proposition, et sondés sur leur éventuel intérêt. Si un nombre conséquent d'habitants se déclaraient intéressés, le projet pourrait alors être lancé. »

Si vous êtes intéressés, vous trouverez au dos un questionnaire, à retourner en mairie,  
par mail à l'adresse suivante :  
**info@saintgermaindupuy.fr**  
ou par fax au **02 48 30 67 52**

ou par courrier : **Mairie de Saint Germain du Puy  
Rue Joliot Curie - 18390 Saint Germain du Puy**

## ELECTIONS



Deux scrutins vont avoir lieu cette année :

■ Les élections municipales : les dimanches 23 et 30 mars 2014.

( Décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013)

■ Les élections européennes : le dimanche 25 mai 2014.

### L'élection des conseillers municipaux et communautaires :

Les élections municipales se déroulent sur un ou deux tours. Les électeurs français et européens seront appelés à voter pour procéder au renouvellement du conseil municipal et pour la première fois au renouvellement du conseil communautaire de l'agglomération.

### Qui peut voter ?

En principe tous celles et ceux inscrits sur les listes électorales au 31 décembre 2013 qu'ils soient de nationalité française ou ressortissant d'un pays

appartenant à l'Union Européenne . Les jeunes ayant eu 18 ans entre 1er mars 2013 et le 28 février 2014 ainsi que ceux nés entre le 1er mars et le 22 mars 2014 sont inscrits d'office sur les listes électorales et pourront voter aux élections municipales.

### Cartes électorales :

Elles seront envoyées aux nouveaux inscrits courant mars quelques jours avant le 1er tour .

### Vote par procuration :

Vacances, obligations professionnelles, formation, état de santé... Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). Les électeurs peuvent désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne ( sur le site : <http://www.service-public.fr>) Il faut ensuite se présenter en personne au tribunal d'instance ou au commissariat de police.

### Mode de scrutin :

Il s'agit d'un scrutin proportionnel de liste. Pour qu'une liste soit élue dès le 1er tour elle doit rassembler la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins 10% des électeurs inscrits. Au second tour la liste sera élu à la majorité relative.

### Bulletin de vote :

Sur le même bulletin de vote figureront les noms des conseillers municipaux et seront précisés ceux d'entre eux qui représenteront la commune au sein des instances communautaires.

### Attention redécoupage des bureaux de vote sur la commune

Lors de sa séance du 26 juin 2013 le conseil municipal a procédé au redécoupage des bureaux de vote afin de prendre en compte les évolutions actuelles de la commune (nouveau quartier de terres de Chailloux) et d'anticiper les futures.

Pour connaître votre bureau de vote, rendez vous en mairie ou sur le site internet de Saint Germain du Puy dans la rubrique actualités

## QUESTIONNAIRE MUTUELLE

### ■ Avez-vous déjà une couverture santé complémentaire ?

oui  non

### ■ Si oui, avez-vous :

- une mutuelle santé  
 une mutuelle santé par votre employeur  
 la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)  
 l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS)

Si non, pourquoi ?

### ■ Composition de votre foyer : les adultes

Age	Situation

### Les enfants :

Age	Situation

### ■ Si le CCAS négocie des contrats avantageux avec des mutuelles, seriez-vous intéressé(e) ?

oui  non

### ■ Vos coordonnées, si vous souhaitez que nous puissions vous recontacter :

Nom :

Prénom :

@mail :

Adresse :